

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-083

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-CC_2023_083-BF



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 28 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 34

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Jean-Pierre CID donne procuration à Bruno FERRET
Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BONNAFOUS

FINANCES

**Décision Modificative
n°1 du budget
principal 2023**

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2023-035 en date du 4 avril 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget principal 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission d'instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" en date du 6 juin 2023,

Il est proposé une Décision Modificative (DM) n°1 au budget principal visant à intégrer dans le budget 2023 certains éléments non prévus au moment du vote du Budget Primitif 2023.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 13/07/23

Notifié ou publié

le 13/07/23

Le Président

APPROUVE la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2023 telle qu'elle figure en annexe.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-CC_2023_083-BF



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 JUILLET 2023
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER



	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
FONCTIONNEMENT				
6188	Ajustement devis ESAT entretiens espaces verts	750 €		
6512	Cloud logiciel rédaction marchés publics	4 500 €		
6188/6512	Saas marché bibliothèques	20 000 €		
74718	subvention DRAC logiciel réseau bibliothèques		8 333 €	
70388	Redevances occupation food truck parc activités		1 725 €	
7398	Fraction TVA 2022 - régularisation	28 930 €		
7382	Fraction TVA suppression TH => fraction TVA pour suppression CVAE		- 1 000 000 €	
7388	Fraction TVA 2023 - Compensation perte CVAE		1 179 993 €	
74124	Ajustement DGF intercommunalité		580 €	
74126	Ajustement DGF de compensation des groupements de communes		869 €	
74718	Subvention France Services FNADT (complément)		5 000 €	
7588	Redevance occupation terrain Platières - prolongation		5 480 €	
7711	Pénalités marché		5 700 €	
773	Remboursement trop versé SPL EPM (108 000 €) complément		33 023 €	
761	Reversement dividendes SPL EPM		51 600 €	
022	Dépenses imprévues			
023	Virement section fonctionnement => section d'investissement	238 123 €		
INVESTISSEMENT				
2138	régularisation restes à réaliser 2022		- 240 €	
2188	Matériel technique suite panne son TCJC		2 000 €	
2123	Schéma Directeur Voirie - ajustement en fonction avancement travaux		- 300 000 €	
2303	FAIRE Fonds Aide à l'Investissement et à la Réalisation des Equipements		300 000 €	
2019-1	CP avenue de Verdun phase 1 - finalisation des travaux sur 2023		360 000 €	
2203	CP avenue de Verdun phase 2		- 65 000 €	
2051	marché logiciel réseau bibliothèques => mode Saas donc section fonctionnement		- 30 000 €	
1321	subvention DRAC logiciel réseau bibliothèques => section fonctionnement			- 12 500 €
1326-2019	Participation SYTRAL quai bus Boulard			12 246 €
10226	Reversement taxe aménagement			23 020 €
020	Dépenses imprévues		- 5 871 €	
021	Virement section fonctionnement => section d'investissement			238 123 €
TOTAL		292 303 €	292 303 €	260 889 €